

Association française de la Cystite interstitielle

mél : ci_france@hotmail.com – site internet : <http://www.orpha.net/associations/AFCI>

Siège social : 82 rue Albert, 75013 Paris

Siège administratif : 7 avenue du Rocher, 94100 Saint-Maur

Saint-Maur, le 8 mars 2007

Madame Patricia SCHILLINGER
Sénatrice du Haut Rhin
Résidence “Les terrasses de Soustons”
8, rue Wilson - Bât 4
68330 Huningue

Madame le Sénateur,

J'ai été informée par Mme Liliane HOFFMANN-VESPERINI, présidente de la section Alsace de notre association, de la démarche que vous avez bien voulu faire en faveur des malades atteints de cystite interstitielle en posant au ministre de la Santé et des Solidarités la Question écrite n°26524.

Au nom de tous les malades qui souffrent de cette pathologie invalidante, je vous exprime toute ma reconnaissance pour votre soutien.

J'attends avec l'impatience que vous devinez la réponse de M. le ministre.

Comme pour beaucoup de maladies rares, les malades atteints de cystite interstitielle ont à l'heure actuelle beaucoup de mal à obtenir une prise en charge médicale et sociale adéquate et la reconnaissance de leurs droits, y compris en matière d'invalidité. Cette maladie est en effet peu visible puisqu'elle se traduit essentiellement par la douleur, la fatigue, le manque de sommeil et le besoin constant d'uriner ; elle est mal connue par les médecins conseils, souvent confondue avec la cystite bactérienne bénigne. Enfin, elle est mal prise en considération par les médecins qui ne disposent pas de traitements efficaces à l'heure actuelle et ne peuvent donc pas grand chose pour les malades.

Votre appui nous est précieux.

Je vous prie d'agréer, Madame le Sénateur, l'expression de ma profonde considération.

Françoise WATEL
Présidente de l'Association française de la Cystite interstitielle